



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : AGREGATION INTERNE et CAER-AGREGATION**

**Section : SCIENCES MEDICO-SOCIALES**

**Session 2023**

Rapport de jury présenté par : Sabine CAROTTI - Inspectrice générale de l'éducation,  
du sport et de la recherche  
Présidente du concours

## **SOMMAIRE**

<b>RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES</b>	<b>3</b>
Agrégation interne	3
Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés	5
<b>EPREUVES D'ADMISSIBILITE</b>	<b>7</b>
<b>Première épreuve : Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique</b>	<b>7</b>
Résultats	7
Rapport	7
<b>Seconde épreuve : Composition portant sur les politiques sociales et de santé</b>	<b>12</b>
Résultats	12
Rapport	12
<b>EPREUVES D'ADMISSION</b>	<b>14</b>
<b>Première épreuve : Soutenance d'un dossier réalisé par le candidat</b>	<b>14</b>
Résultats	14
Rapport	14
<b>Seconde épreuve : Exploitation de documents techniques et pédagogiques</b>	<b>15</b>
Résultats	15
Sujet	15
Rapport	16
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>19</b>

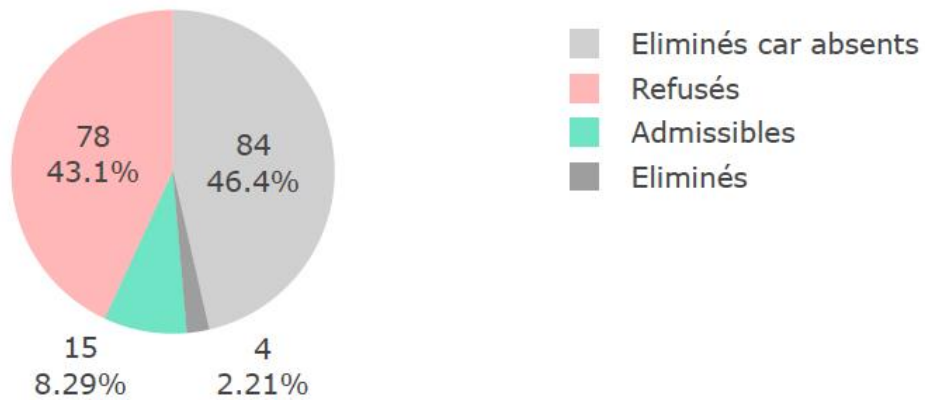
# RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

## Agrégation interne

Candidats inscrits :	181
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité :	97 (54% des inscrits)
Candidats éliminés :	4
Candidats admissibles :	15
Candidats présents aux épreuves d'admission :	15
Candidats proposés pour l'admission :	5

### **Epreuves** d'admissibilité

Meilleure moyenne	14.75
Moyenne générale des candidats admissibles	11.77



**Epreuves Admissibilité** (Coef. : 2.0)

Moyenne Admissibles : 23.53 /40.00

Soit 11.77 /20.00

Ecart type : 1.95

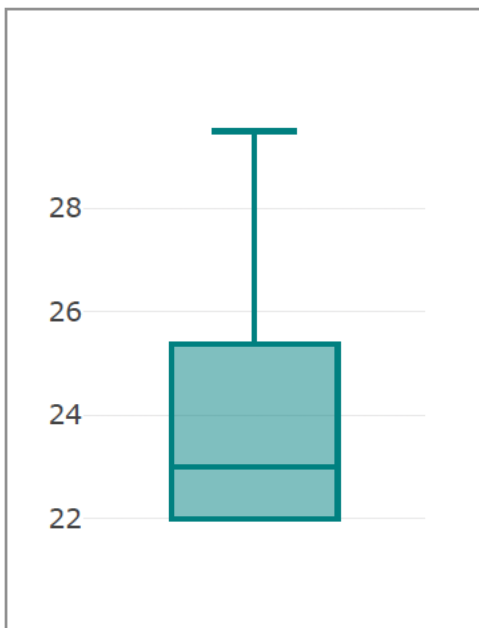
Q1 : 22.00

Médiane : 23.00

Q3 : 24.00

Minimum : 22.00

Maximum : 29.50



Moyenne Refusés : 15.64 /40.00

Soit 7.82 /20.00

Moyenne Non éliminés : 16.91 /40.00

Soit 8.46 /20.00

**Epreuves d'admission**

Meilleure moyenne

14.50

Moyenne générale des candidats admis

12.10

**Ensemble des épreuves (Admissibilité et admission)**

Meilleure moyenne

14.62

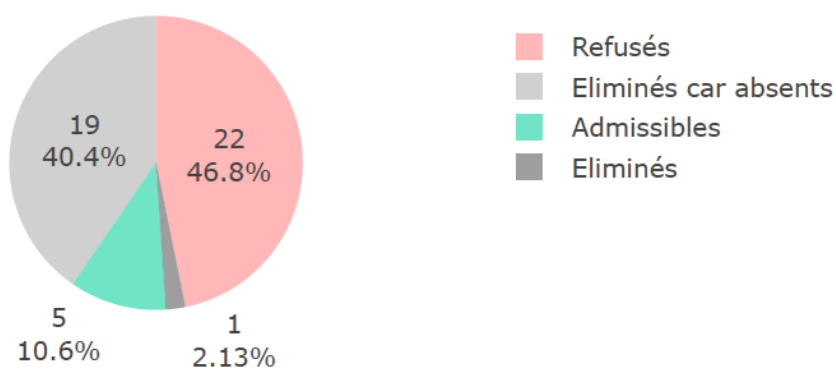
Moyenne générale des candidats admis

12.38

## Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés

Candidats inscrits :	47
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité :	28 (60% des inscrits)
Candidats éliminés :	1
Candidats admissibles :	5
Candidats présents aux épreuves d'admission :	5
Candidats proposés pour l'admission :	1

Epreuves d'admissibilité	
Meilleure moyenne	14.25
Moyenne générale des candidats admissibles	12.50



**Epreuves Admissibilité** (Coef. : 2.0)

Moyenne Admissibles : 25.00 /40.00  
Soit 12.50 /20.00

Ecart type : 1.87

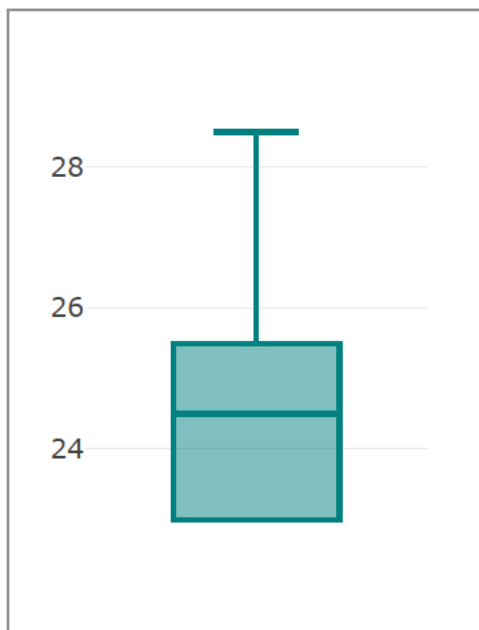
Q1 : 23.00

Médiane : 24.50

Q3 : 24.50

Minimum : 23.00

Maximum : 28.50



Moyenne Refusés : 15.14 /40.00  
Soit 7.57 /20.00

Moyenne Non éliminés : 16.96 /40.00  
Soit 8.48 /20.00

**Epreuves d'admission**

Meilleure moyenne 8.63

Moyenne générale des candidats admis 8.63

**Ensemble des épreuves (Admissibilité et admission)**

Meilleure moyenne 10.56

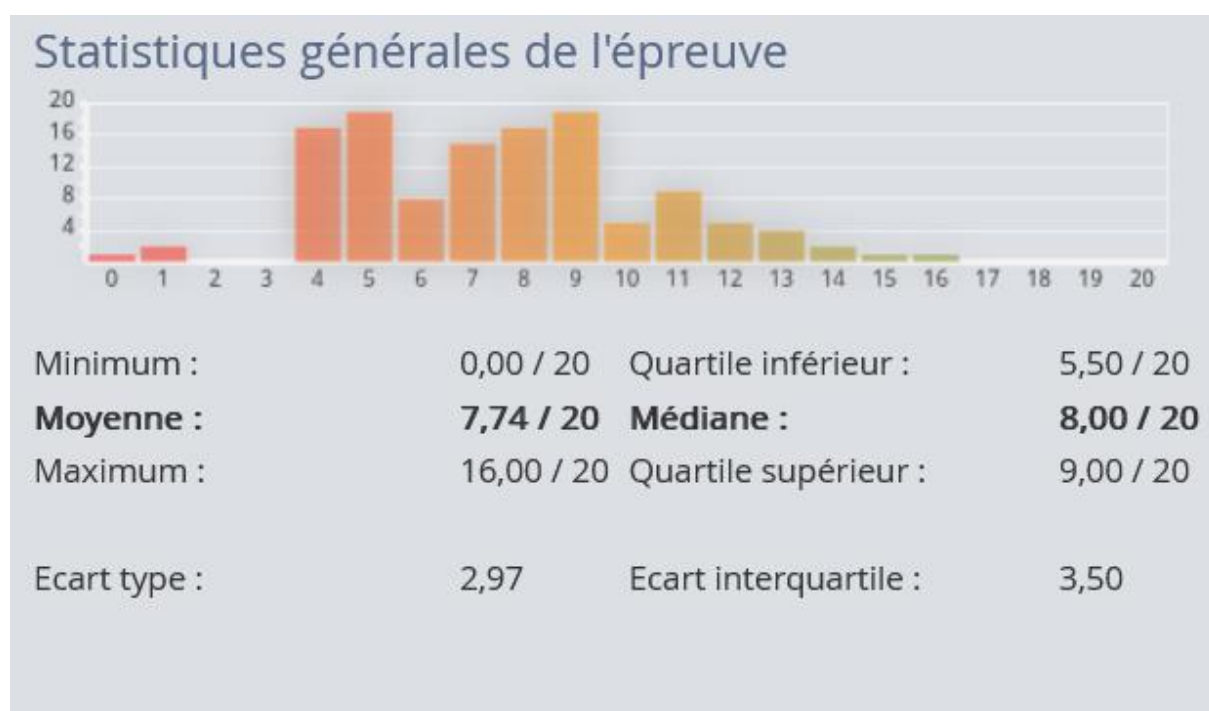
Moyenne générale des candidats admis 10.56

# EPREUVES D'ADMISSIBILITE

## Première épreuve : Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique

Durée : 6 heures, Coefficient 1

### Résultats



### Rapport

#### Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique

#### Rappel de la définition de l'épreuve

Durée : six heures ; coefficient 1.

L'épreuve, qui prend appui sur un dossier scientifique et technique relatif à un problème concernant les mises en œuvre des politiques sociales et de santé, s'organise en deux parties :

- La première partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour expliciter ou valider les solutions retenues.
- La seconde partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser le support proposé pour élaborer un exercice permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves à

un niveau de formation déterminé. Le candidat doit situer l'exercice dans un processus d'apprentissage et par rapport aux autres enseignements scientifiques ou techniques qui lui sont associés.

### **Précisions sur les attendus**

La première partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour expliciter ou valider les solutions retenues. Une problématisation du sujet est attendue. Pour répondre à la problématique, le candidat doit mobiliser des connaissances au service de la réflexion et de la construction d'une argumentation pour questionner la mise en œuvre des politiques sociales et de santé, et la ou les solutions retenues. Les concepts mobilisés doivent être clairement explicités. Le périmètre des connaissances à mobiliser est indiqué dans le programme de l'agrégation de sciences médico-sociales.

La seconde partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser le support proposé pour élaborer un exercice permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves à un niveau de formation déterminé. Le candidat doit situer l'exercice dans un processus d'apprentissage et par rapport aux autres enseignements scientifiques ou techniques qui lui sont associés. Cette partie repose sur la capacité à démontrer une réflexion didactique et pédagogique, de haut niveau, s'appuyant sur des choix argumentés au travers d'une activité permettant d'évaluer les élèves. Il est attendu que le candidat se positionne en expert de la discipline au travers de sa compréhension des enjeux didactiques et pédagogiques et des choix qu'il effectue.

Les deux parties du sujet sont en lien mais ne sont pas à traiter dans une même composition. Il s'agit de deux démarches différentes évaluant des compétences différentes.

Le jury rappelle qu'il attend autant de la première partie que de la seconde. La complexité de ce double exercice impose une vigilance accrue dans la gestion du temps. Les candidats doivent planifier leur organisation du travail afin de pouvoir s'exprimer pleinement dans le temps imparti sur l'ensemble des activités demandées.

### **Précisions sur la partie I**

A partir d'un dossier fourni, les candidats devaient traiter le sujet suivant : **Discutez la genèse et les orientations du dispositif « Un chez-soi d'abord jeunes ».**

Le jury rappelle que chaque terme de la consigne du sujet a son importance (discuter, genèse, orientations) et qu'il est essentiel de s'interroger sur les concepts notamment en introduction pour délimiter le questionnement du sujet et guider les axes de la réflexion. En l'espèce, le sujet questionne plusieurs éléments, dont la mise en perspective était attendue :

- Existence d'une spécificité jeune ;
- Contexte territorial (Lille métropole) ;
- Lien entre politiques de santé et politiques sociales ;
- Décloisonnement des acteurs du dispositif ;
- Limites du principe en escalier et plus-value du dispositif Un chez-soi d'abord (UCSD) pour questionner les choix opérés dans le cadre de la mise en place de l'expérimentation Un chez-soi d'abord jeunes (UCSDJ) ;
- Présomption de la capacité à habiter.

Cette réflexion préalable sur le périmètre du sujet doit conduire à la problématisation. Celle-ci permet de cerner précisément le sujet et se concentrer sur le public cible et le contexte de l'expérimentation et ainsi éviter des digressions vers des thèmes connexes. Au niveau de l'agrégation, c'est la capacité à problématiser qui détermine la différence entre les copies. La référence aux annexes n'est pas attendue. La logique de la démonstration doit être visible, fluide, la corrélation idée/argument/exemple systématiquement recherchée. La superposition d'idées ou de concepts pénalise les candidats. La réflexion ne doit pas se limiter au contenu des documents. S'ils sont proposés comme socle de la composition, ils n'en constituent pas le périmètre infranchissable.

### Prestations des candidats

Le jury a apprécié les introductions présentant une problématisation clairement formulée et un contexte posé autour de l'expérimentation d'un chez-soi d'abord jeunes.



Les meilleures copies ont mobilisé des concepts au service de la réflexion et de la construction de l'argumentation, permettant ainsi de comprendre et discuter la solution mise en œuvre. La présentation du cadre de l'action publique dans lequel s'inscrit le dispositif, s'est révélée pertinente. Ainsi, les candidats qui ont questionné la transversalité et la mise en œuvre des politiques de santé mentale et des politiques du logement dans le cadre de ce dispositif ont répondu à la problématique.

Des références à des auteurs, lorsqu'elles ont été mobilisées en appui à la réflexion, et non pas uniquement citées, ont été appréciées par les membres de jury, de même que des données de contexte, des connaissances relatives à la méthodologie de projet ou encore l'évaluation des politiques publiques permettant de questionner le lien entre UCSD et UCSDJ.

Le jury a apprécié la structuration d'un certain nombre de copies, un niveau soutenu d'expression, permettant une argumentation claire et convaincante.

En revanche, certaines copies présentaient une introduction disproportionnée, au détriment du développement. L'introduction a pour vocation à problématiser le sujet, c'est-à-dire à amener progressivement la problématique qui va servir de fil conducteur dans le traitement du sujet à laquelle le candidat va répondre dans son raisonnement.

Certaines copies ont présenté des connaissances superficielles, voire erronées, ou trop éloignées des concepts attendus et n'ont pas interrogé les termes du sujet. De ce fait, les candidats n'ont pas déterminé les contours de la question posée et se sont dirigés trop rapidement vers une ou des thématiques connexes, qui, si elles sont certes en lien avec le sujet, n'en constituent pas le cœur. Certains candidats ont ainsi essentiellement traité de l'historique de la politique du logement, sans relier au dispositif et au changement de paradigme dans l'approche des publics présentant des troubles psychiatriques.

Les candidats qui ont opté pour certains plans types 'dispositif, intérêts, limites' n'ont pas réellement discuté le sujet, d'autres n'ont pas cerné le sens d'une expérimentation.

Enfin, certaines copies se sont résumées à une synthèse de documents. Les constats non étayés et les sous-entendus sont à éviter. Nulle idée, nul constat ne peut être posé s'il n'est pas justifié et argumenté par les propos d'un auteur, des données fiables.

## **Précisions sur la partie II**

Les candidats doivent, à partir du dossier fourni, élaborer une activité permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves de la série ST2S, à un niveau du cycle terminal déterminé par les candidats eux-mêmes, dans le cadre de l'enseignement de spécialité de sciences et techniques sanitaires et sociales.

La présentation d'une activité d'évaluation est donc attendue, et non sa simple mention. Les candidats choisissent un type d'évaluation et l'argumentent. Ils précisent les compétences évaluées, ainsi que les indicateurs d'évaluation. L'exercice est à situer dans un processus d'apprentissage pour permettre au jury d'apprécier la construction, la progression dans la réflexion, tant chez l'élève que chez le candidat. La démarche aborde les choix d'un point de vue didactique et pédagogique. Que veut-on évaluer, quand, pourquoi, comment ?

Le fait de présenter une séance, une activité ou une activité technologique ne constitue pas en soi une activité permettant d'évaluer les connaissances et méthodes acquises. L'évaluation ne peut pas être informelle ou simplement mentionnée en fin de présentation. C'est toute la réflexion sur l'activité d'évaluation et sa démarche qui doit être développée et détaillée.

Une présentation des objectifs cognitifs et méthodologiques visés par l'évaluation est attendue. L'activité est à situer dans un processus d'apprentissage. Les choix opérés doivent clairement être justifiés. Cette partie repose sur la capacité à démontrer une réflexion didactique et pédagogique, de haut niveau, s'appuyant sur des choix argumentés.

Il ne s'agit pas de mentionner des activités, des objectifs, les uns à la suite des autres, ni de proposer uniquement des fiches de séance ou de séquence. C'est l'activité d'évaluation des apprentissages qui est la cible du questionnement et de la réflexion.

Les candidats se positionnent ici dans une dimension d'expertise disciplinaire, de connaissance fine des processus et mécanismes d'apprentissage et dans une démonstration étayée et non dans une dimension uniquement technique.

L'attendu ne réside pas simplement en la capacité d'organiser ou présenter une séquence et/ou des séances. L'activité d'évaluation doit être située dans la progression le processus d'apprentissage. La progression s'entend ici en termes de contenus, notions, mais aussi en termes de capacités exigibles et compétences. Le choix de la classe de première ou terminale est à déterminer et justifier.

La capacité à expliquer des choix, en vue de réaliser une activité d'évaluation des acquis des élèves pour un niveau déterminé, en appui sur les documents ou extraits de documents sélectionnés dans le corpus est évaluée. Le choix des documents doit être argumenté.

Chaque étape (détermination des objectifs cognitifs et méthodologiques, des capacités ou compétences évaluées ; des documents supports, modalités de mise en activité des élèves...) doit être justifiée, de même que la logique de construction de l'activité au regard de la progression. La démarche technologique doit être visible.

### Prestations des candidats

Le jury a apprécié les productions dans lesquelles les candidats ont précisé et justifié le type d'évaluation et proposé une démarche pédagogique de qualité avec pleine cohérence et progressivité des différentes composantes de l'évaluation et modalités de mise en activité des élèves à cette fin.

Ainsi, certains candidats ont posé en introduction le cadrage global du thème, sa problématique, avec une mise en perspective pédagogique et didactique. Ils ont inscrit l'activité d'évaluation dans une séquence pédagogique qui répond au questionnement posé. Objectifs méthodologiques et cognitifs sont clairement identifiés, explicités et différenciés, dans une perspective d'évaluation des acquis. Le dossier scientifique et technique a été exploité à bon escient et le choix des documents retenus, justifié. Les candidats ont montré leur capacité à sélectionner les annexes susceptibles d'être utilisées, à présenter les adaptations nécessaires pour les exploiter.

Plusieurs candidats ont démontré une bonne compréhension des enjeux de l'enseignement de la discipline, qu'ils ont su réinvestir ou mettre en exergue dans l'activité d'évaluation.

Globalement, le jury constate une meilleure gestion du temps entre les deux parties de l'épreuve. Le jury constate par ailleurs une amélioration globale de la moyenne de l'épreuve, qui met en évidence une meilleure préparation et une appropriation de ses enjeux. Le jury tient à préciser qu'il n'y a pas de remise en question de la valeur professionnelle lorsque la note est basse.

En revanche, dans une dimension moindre que lors des sessions précédentes, des candidats s'attachent encore à présenter des fiches de séquence et/ou de séances synthétiques, sans explications, ou encore sans développer d'activité d'évaluation, ce qui ne correspond pas à la définition de l'épreuve.

On observe pour quelques candidats un décalage entre les compétences ou capacités exigibles évaluées et les consignes données aux élèves ou l'activité à réaliser.

D'autres ont présenté plusieurs activités et plusieurs types d'évaluation, sans que le jury puisse identifier celle qui sert de support à la réponse.

Dans de très rares copies, les présentations sont sans lien avec le corpus proposé, sans référence à une ou plusieurs annexes du dossier fourni aux candidats. Quelques candidats ont situé indistinctement l'activité d'évaluation en première ou en terminale, ce qui prête à confusion et démontre une absence de prise en considération de la montée en compétence des élèves sur le cycle terminal.

Le jury précise qu'il n'est pas nécessaire d'écrire les consignes telles qu'elles seraient formulées aux élèves, et qu'il s'avère maladroit d'indiquer comment le professeur se positionne habituellement (« dans ma pratique, je fais... »). Si les consignes sont posées, elles doivent être claires.

Le jury a apprécié que les candidats prennent en compte les remarques du rapport de jury précédent, notamment pour ce qui concerne la vigilance à apporter sur les sigles, et pour ce qui concerne également les concepts utilisés à mauvais escient lors des sessions précédentes.

**En résumé des points précédemment évoqués, les membres du jury formulent les préconisations suivantes :**

Partie I :

- Être vigilant sur l'approche du sujet, questionner les concepts, leur articulation afin de cerner la problématique et y répondre dans un plan adapté ;
- En ce sens, privilégier la construction de plans qui favorisent l'analyse, c'est-à-dire qui permettent de lier des éléments clés du sujet et mettre en relation le problème posé, les enjeux et le dispositif envisagé permettant d'y répondre ;
- Elargir l'analyse critique au-delà des seuls éléments présents dans les documents du corpus, d'où la nécessité de maîtriser les connaissances en rapport avec le programme officiel de l'agrégation ;
- S'appuyer sur des références fiables pour appuyer le raisonnement.

Partie II :

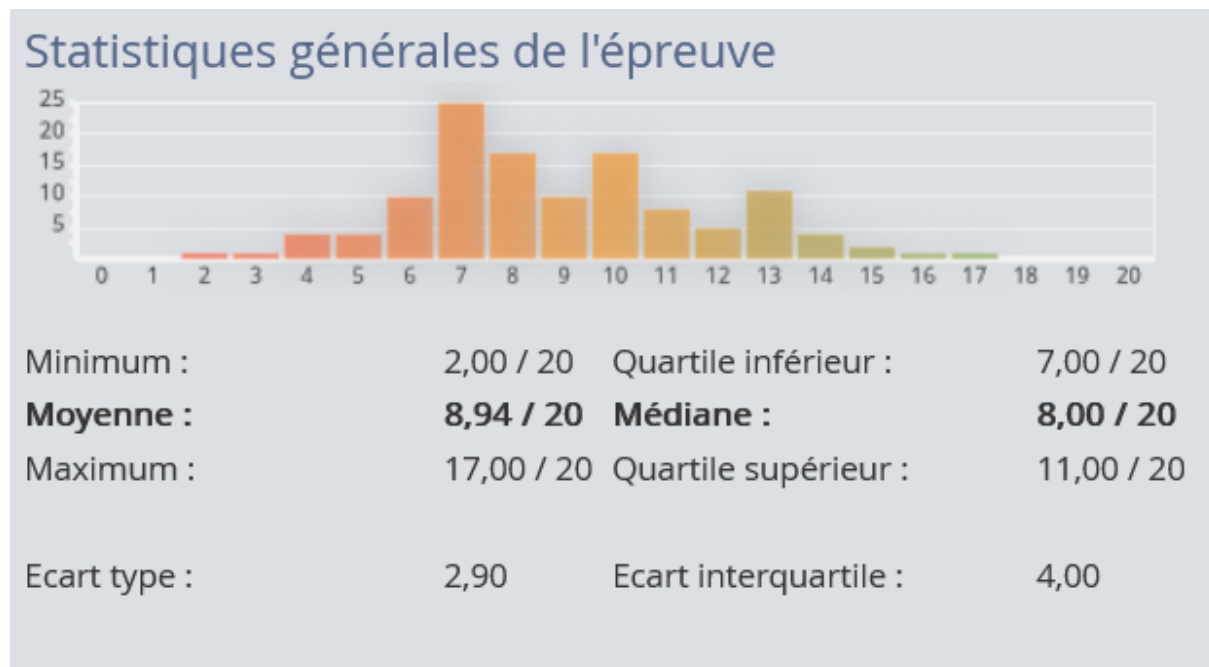
Les rapports de jury précédents sont explicites et le jury invite les candidats à s'y référer. Il est rappelé ici quelques points clés :

- Proposer une activité d'évaluation et argumenter les choix ;
- Situer l'activité dans une progression annuelle (contenu, compétences et/ou capacités) et un processus d'apprentissage ;
- Présenter les pré-requis, la place du thème dans les programmes d'enseignement ;
- Proposer des objectifs cognitifs et méthodologiques évaluables ;
- Sélectionner des documents, en montrant leur intérêt pour l'activité d'évaluation, leurs limites, les notions qu'ils permettent de mobiliser, leur articulation ou encore les difficultés soulevées par tel document, le questionnement qu'il peut susciter chez l'élève ;
- Montrer un lien explicite avec la problématique de la partie 1 ;
- Envisager la transversalité avec d'autres enseignements ;
- Vérifier que les choix opérés ont été justifiés.

## Seconde épreuve : Composition portant sur les politiques sociales et de santé

Durée : 6 heures, Coefficient 1

### Résultats



### Rapport

#### Cadre général et attendus

Il est attendu une mobilisation de connaissances au service d'un questionnement servant à structurer une pensée. Le travail doit prendre la forme d'une dissertation, organisée autour d'un plan apparent, résultant d'une problématique ou d'une prise de position clairement énoncées.

La mobilisation de références sociologiques, économiques, juridiques, épidémiologiques, historiques au service du questionnement doit être effective et contribuer d'une manière pertinente à l'argumentaire développé dans la dissertation.

Le candidat doit faire preuve de sa maîtrise des connaissances en lien avec le sujet, elles ne doivent pas être développées pour elles-mêmes, mais toujours au service de l'explicitation de la problématique. La simple définition lexicographique n'apparaît pas comme suffisante. La connaissance d'un objet passe par celle de ses attributs, de ses caractéristiques. La mobilisation de ces derniers ou d'une définition doit être articulée à la réflexion ou l'analyse développée, elle doit apporter au propos. C'est leur intégration dans l'analyse, l'argumentation qui a du sens. Ainsi, la définition ou la présentation d'un concept n'est pas utile si elle n'apporte pas au raisonnement.

Dans le travail proposé cette année, il était demandé aux candidats de disserte sur les interventions visant le domicile et l'environnement de vie dans le champ sanitaire et social, en exposant les évolutions en la matière et les défis pour améliorer et maintenir la qualité de vie des personnes.

Tout d'abord, dans le contexte du vieillissement de la population, de prévalence élevée des maladies chroniques et d'enjeux de dépendance associés, il était attendu que la composition présente quelques repères sur l'évolution du cadre législatif médico-social et sanitaire relatif à l'aide et au maintien à domicile (notamment la reconnaissance des proches aidants, l'adaptation de la société au vieillissement, la protection de l'enfance dans son volet maintien à domicile) ainsi que sur les services pouvant être apportés dans ce cadre ( par exemple, soins à domicile, HAD). La prévention et la promotion de la santé jouant un rôle essentiel en amont, le sujet invitait également à faire état des politiques visant les conditions de vie des personnes dans leur dimension interministérielle (p.ex. plan

national de santé publique) ou sectorielle (par exemple la lutte contre la précarité, le logement, l'urbanisme, la nutrition, le sport-santé, la santé environnement).

La problématisation du sujet devait ainsi permettre de faire apparaître la dimension systémique du sujet et l'importance d'intervenir de façon intégrée sur de multiples déterminants à tous les âges de la vie, notamment afin de lutter contre les inégalités. Au-delà du rôle des services de l'Etat, pouvaient être exposées les dynamiques de territorialisation de l'action publique, passant notamment par l'implication des collectivités (par exemple, les départements, les intercommunalités, les communes) et du tissu associatif.

Une attention particulière était aussi accordée à la capacité des candidats à argumenter leur propos par des références théoriques ou conceptuelles empruntées à la littérature scientifique (par exemple, les définitions du domicile et de la qualité de vie, les dimensions matérielles et socioéconomiques de l'environnement de vie), et à illustrer leur réflexion au moyen d'exemples concrets de programmes, initiatives, dispositifs mis en œuvre, en évoquant les acteurs impliqués et, dans la mesure du possible, les résultats obtenus. Dans cet exercice, la recherche d'un équilibre entre ce qui relève de la prévention et de la promotion de la santé d'une part, et de l'accompagnement médico-social d'autre part, était attendue.

Enfin, la dissertation devait dépasser le stade d'un exposé factuel en proposant une réflexion sur les défis qui se présentent sur ce sujet, par exemple en matière de formation, de coordination pluri-professionnelle, d'attractivité des métiers, de reconnaissance de la place et des droits des personnes concernées.

### **Prestations des candidats**

Sur le fond, les travaux présentaient des disparités importantes dans la mobilisation de connaissances pertinentes pour répondre à la question posée. Bien souvent, le sujet est en partie contourné et la composition laisse place à des digressions (par exemple sur la question du logement ou de la crise sanitaire) ou prend la forme d'un exposé général de l'état du champ sanitaire et social. A cet égard, le jury rappelle l'importance que les candidats mobilisent leurs connaissances, en réponse à la question posée. Les compositions, s'appuyant sur des éléments de définition des termes-clés et leur contextualisation institutionnelle et professionnelle, avaient davantage de chances de conduire à une problématisation claire et une argumentation structurée, ce qui a souvent manqué. Ensuite, la richesse et la pertinence des références scientifiques ainsi que la diversité des exemples présentés variaient parfois grandement d'une composition à une autre, certaines proposant un niveau de développement trop superficiel. Les travaux proposant des analyses étayées et nuancées (intérêts, limites, défis des politiques et dispositifs évoqués) plutôt que des exposés descriptifs ou des discours à connotation partisane se sont favorablement démarqués.

Sur la forme, la lisibilité de la démonstration était parfois altérée par des phrases longues, confuses et des transitions peu soignées. Le plan n'était pas toujours annoncé et lorsque c'était le cas, il était parfois difficile de le retrouver au fil de la lecture, ce qui affaiblissait la cohérence de la démonstration. Par ailleurs, certains travaux présentent un nombre de fautes d'orthographe très préoccupant pour des copies de niveau agrégation.

# **EPREUVES D'ADMISSION**

## **Première épreuve : Soutenance d'un dossier réalisé par le candidat**

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes, entretien : 30 minutes), Coefficient 1

### **Résultats**

Moyenne : 9,21  
Meilleure note : 16

### **Rapport**

L'épreuve consiste en la présentation et la soutenance par le candidat d'un dossier original relatif à un projet qu'il a conduit dans le cadre de la discipline dans laquelle il enseigne. Le thème du projet est pris dans les programmes des enseignements technologiques de la spécialité des classes du cycle terminal de lycée ou dans les classes post-baccalauréat.

En propos liminaire, il est important de noter que les candidats doivent avoir le souci de présenter un projet qu'ils ont effectivement réalisé récemment dans la discipline.

Les candidats ont présenté des travaux de qualité très inégale, tant sur le fond que sur la forme. Le jury a privilégié les dossiers présentant des qualités rédactionnelles solides, au service d'un projet abouti, montrant une réelle réflexion en termes théoriques et pédagogiques, et s'appuyant sur des données probantes.

Il était attendu que le titre soit explicite, original, mais surtout qu'il rende bien compte de l'objet et des objectifs du projet.

Dans la partie introductive, il est souhaitable de problématiser la thématique du sujet, c'est-à-dire de préciser la question centrale à laquelle la présentation répondra. Il est souhaitable de mettre en perspective de la thématique choisie en justifiant pourquoi cette question est pertinente, annoncer brièvement les grandes lignes de l'argumentation et expliquer comment y répondre.

Plusieurs dossiers auraient dû davantage clarifier et problématiser leur objet d'étude : le jury a regretté des imprécisions dans l'usage des termes, faute d'en avoir fixé la définition en introduction. Ainsi, par exemple, parler de « handicap » ou de « situation de handicap » n'engage pas le même regard sur l'objet d'étude. Cela suppose aussi d'avoir suivi les évolutions récentes de la législation et de la réglementation, ainsi que celles qui concernent le secteur professionnel, où, par exemple, il est de plus en plus question du développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées. Dans le dossier et à l'oral, les candidats doivent s'appuyer sur des références juridiques actualisées.

En termes pédagogiques, le périmètre des enseignements doit être délimité. Ainsi, à titre d'exemple, la référence à l'Enseignement Technologique en Langue Vivante (ETLV), si intéressante soit-elle, ne peut faire l'économie d'une connaissance précise des attendus et des modalités d'intervention de cet enseignement.

Une attention particulière à la bibliographie est indispensable. Il y a des lectures incontournables à effectuer avant de s'engager dans un sujet donné. Certains dossiers étaient lacunaires de ce point de vue. La présentation de la bibliographie doit être ordonnée et comporter principalement des références récentes et/ou incontournables.

Les prestations orales ont aussi été très inégales. Certaines ont de façon très utile clarifié et apporté des éléments supplémentaires par rapport à des dossiers parfois trop succincts, d'autres se sont contentées de reprendre à l'identique le contenu des dossiers. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui savaient à la fois défendre leurs choix et leur argumentation tout en se montrant ouverts à des remarques et des questionnements permettant l'élargissement de leur objet et/ou l'enrichissement de leur démarche pédagogique.

Le jury conseille aux candidats de préparer une véritable présentation orale dans le respect strict du délai et pas seulement la lecture d'un texte.

Au-delà de la dimension strictement formelle des différentes composantes attendues de l'épreuve, le jury fonde son évaluation à partir des critères suivants :

- Cadrage global du thème : situation dans la progression annuelle, présentation des prérequis, de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus.
- Qualité de la démarche pédagogique d'ensemble : présentation, cohérence et progressivité des apprentissages, organisation des différents temps, modalités de mise en activité des élèves.
- Maîtrise des contenus scientifiques et techniques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement.
- Utilisation du dossier : présentation, compréhension et exploitation pédagogique.
- Rigueur de la construction du dossier : plan, orthographe, expression écrite.
- Clarté de la présentation orale.

## **Seconde épreuve : Exploitation de documents techniques et pédagogiques**

Durée de l'épreuve : 6 heures, coefficient 1

### **Résultats**

Moyenne de l'épreuve : 8,42  
Meilleure note : 13

### **Sujet**

En 1991, par la déclaration de Wingspread, des scientifiques expriment pour la première fois à la communauté internationale leurs préoccupations concernant les conséquences de l'exposition de l'Homme et de l'environnement à des substances chimiques pouvant interagir avec le système endocrinien. Ces substances sont désignées sous le terme de « perturbateurs endocriniens ». La définition communément admise est celle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), proposée en 2002 et mise à jour en 2012 : « *Un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange de substances qui altère les fonctions du système endocrinien et, de ce fait, induit des effets nocifs sur la santé d'un organisme intact, de ses descendants ou de (sous-)populations* ».

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires,  
Ministère de la transition énergétique, extrait de la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, disponible sur <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-sur-perturbateurs-endocriniens>, consulté le 03 février 2023

Vous enseignez en cycle terminal de la série ST2S dans l'enseignement de spécialité « Sciences et techniques sanitaires et sociales ». Vous envisagez, dans le cadre d'une séquence, une activité technologique sur le thème « perturbateurs endocriniens et promotion de la santé ».

A partir des éléments du dossier fourni :

- 1. Présentez et justifiez les principes, les méthodes, les modes opératoires didactiques et pédagogiques à partir desquels vous concevez l'activité technologique.**
- 2. Présentez et justifiez les concepts que vous proposez de travailler avec les élèves.**
- 3. Réalisez deux productions que vous mobiliserez dans le cadre de l'activité technologique. Justifiez les choix opérés.**

#### Dossier :

- Ministère de la transition écologique et solidaire, ministère des solidarités et de la santé, Deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens 2019-2022, disponible sur <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-sur-perturbateurs-endocriniens> consulté le 03 février 2023
- Haut Conseil de la santé publique, Évaluation globale des Plans nationaux santé – environnement (2004-2019), disponible sur <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1223> , consulté le 3 février 2023.
- Conseil économique, social et environnemental, Inégalités environnementales et sociales, identifier les urgences, créer des dynamiques, janvier 2015, disponible sur <https://www.lecese.fr> , consulté le 03 février 2023
- Ragnar Weissmann, Laurent Chevallier, Nicolas Nocart. Les perturbateurs endocriniens. Informations pour médecins, sages-femmes, professionnels de santé accompagnant les futurs et jeunes parents. OSE, ARS N-A, Global Life, 2021/06, 17 p, disponible sur [https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/system/files/2021-07/Guide\\_Info\\_Perturbateurs\\_Endocriniens\\_Medecins\\_2021.pdf](https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/system/files/2021-07/Guide_Info_Perturbateurs_Endocriniens_Medecins_2021.pdf) , consulté le 03 février 2023.
- Réseau environnement santé, Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », octobre 2017, document PDF.

## Rapport

### Rappel de la définition de l'épreuve

« L'épreuve consiste à exploiter des documents techniques et pédagogiques relatifs à une séquence de travaux pratiques ou à une séquence d'activités technologiques, éléments d'un processus d'apprentissage. Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à proposer et justifier les principes, méthodes et modes opératoires à mettre en œuvre et à dégager les concepts auxquels ils se rattachent ainsi qu'à réaliser, pour tout ou partie, selon la durée impartie, l'activité prévue. »

Si la forme du sujet a légèrement évolué par rapport à la session précédente, les attendus sont identiques. Au niveau de l'agrégation, les candidats doivent être en capacité de s'adapter.

Une liberté était laissée dans la modalité de présentation. Ont été valorisées les copies qui offraient un plan structuré, clair, une mise en forme au service de la réflexion. Le jury doit pouvoir retrouver dans la copie les réponses aux trois consignes.

Le jury rappelle que la copie est réalisée sous format numérique.

Le jury conseille très fortement de prendre un temps de réflexion lors de la prise de connaissance du sujet. Le thème en effet se proposait sous une approche large, ouverte et cette réflexion préalable sur le périmètre du sujet devait conduire à sa problématisation et la réflexion sur l'axe choisi pour s'en emparer avec la classe.

Ainsi, au préalable de l'entrée dans les activités demandées, le candidat devait questionner les termes du sujet et intégrer dans sa réflexion didactique et pédagogique, la notion de risque, d'incertitude, au regard de l'état de la recherche sur le sujet des perturbateurs endocriniens.

Si certains candidats ont fait référence à la recherche sur les sciences de l'éducation dans leur prestation, il était également nécessaire de s'appuyer sur l'état de la recherche en santé publique. A défaut de ce préalable, des approximations, des erreurs, non acceptables à ce niveau, ont été relevées.

De même, en fin d'épreuve, les candidats sont invités à garder un temps suffisant de relecture de leur copie, pour s'assurer de la qualité irréprochable de la rédaction, de l'expression écrite et de la mise en page.

- 1. Présentez et justifiez les principes, les méthodes, les modes opératoires didactiques et pédagogiques à partir desquels vous concevez l'activité technologique.**



Le candidat doit ici démontrer ses capacités à mener une réflexion approfondie, justifiée sur ses méthodes, les modes opératoires, les principes à partir desquels il conçoit l'activité technologique demandée.

Le questionnement du thème - perturbateurs endocriniens et promotion de la santé - était un préalable indispensable pour pouvoir envisager la manière de l'aborder avec les élèves dans le cadre d'une activité technologique (AT).

L'approche des candidats devait prendre en considération les spécificités du thème proposé et sa place dans le programme.

Il était attendu :

- Une explicitation de la démarche didactique et pédagogique au regard du thème ;
- La mise en évidence d'objectifs pédagogiques élaborés par le candidat à partir du programme et du niveau d'enseignement choisi. Le candidat devait expliciter comment ces objectifs permettent d'atteindre les compétences et/ou capacités exigibles visées.
- La présentation de la place de l'AT au sein de la séquence présentée ;
- L'apport de l'AT au processus de formation.
- La présentation de l'AT envisagée par le candidat et ses caractéristiques :
  - o Partir d'une situation concrète, contextualisée ;
  - o Identifier ou analyser un besoin ;
  - o Engager une démarche réflexive en mobilisant des apports théoriques ainsi que des méthodes et des outils techniques ;
  - o Evoquer les attentes en termes de production élève.
- L'intégration réflexive du numérique dans le travail demandé aux élèves.

Dans le cadre de l'AT, le lien entre les pôles thématique et méthodologique devait être mis en évidence. Le dossier fourni au candidat servait de base à la réflexion. Il ne devait pas nécessairement être réutilisé pour l'AT.

L'interdisciplinarité envisagée par certains candidats s'est avérée pertinente au regard du thème.

Les choix effectués par le candidat devaient être justifiés, s'appuyer sur des références scientifiques relatives aux théories de l'apprentissage et à l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales.

Le jury a perçu une bonne préparation des candidats sur les théories de l'apprentissage et la compréhension du programme mais la transposition didactique a pu faire défaut. Les apports théoriques doivent trouver une dimension concrète dans l'AT.

Il est apprécié une connaissance des recherches en sciences de l'éducation. Cependant, certains concepts tels que spiralaire, inductif, co-construction, littératie... n'ont d'intérêt que s'ils servent le raisonnement et l'argumentation pédagogique. Les candidats doivent rester vigilants à ne pas se positionner uniquement dans une approche théorique et veiller à articuler dimension théorique et pratique.

Ce qui prévaut, c'est la réflexion, la cohérence et la structuration du propos. La cohérence entre compétences/capacités exigibles/objectifs/activités est nécessaire.

## **2. Présentez et justifiez les concepts que vous proposez de travailler avec les élèves.**

Les candidats devaient présenter les concepts qu'ils se proposent de faire acquérir aux élèves lors de la séquence d'enseignement. Ce choix était à déterminer en fonction du niveau d'enseignement, de la période envisagée et de la problématique choisie. A titre d'exemple dans ce sujet : santé, déterminant de santé, risques, inégalités, promotion de la santé, modes d'intervention en santé, politique de santé, plan de santé publique, enjeux de santé publique...

Le jury rappelle que la seule évocation ou définition des concepts ne permet pas de répondre à la consigne qui demande de présenter et justifier.

Les candidats devaient opérer des choix dans les contenus et notions du programme, en lien avec le thème et les capacités exigibles visées et préciser leur place dans la démarche technologique.

Ces choix étaient à justifier d'un point de vue didactique, la place de chacun des concepts dans la construction de la démarche technologique était à mettre en évidence.

**3. Réalisez deux productions que vous mobiliserez dans le cadre de l'activité technologique. Justifiez les choix opérés.**

Les candidats pouvaient ici envisager des productions support(s) de l'activité et/ou attendues de l'élève et/ou un support de synthèse de l'activité. Ces productions devaient être personnelles.

Les supports produits devaient être accompagnés d'une justification étayée, incluant le niveau de complexité du document en cohérence avec l'usage prévu.

Le jury a été vigilant à la cohérence entre le choix des productions et la démarche didactique et pédagogique présentée en amont, la pertinence entre le fond et la forme, la qualité de réalisation. Le jury a apprécié les candidats qui ont su faire preuve de créativité.

Cependant, certains candidats ne se sont pas saisis de l'ouverture offerte à laisser libre cours à leur créativité pédagogique. Les productions ne pouvaient pas se résumer à une mise en forme des documents du dossier fourni.

Enfin, la gestion du temps était essentielle pour permettre la réalisation de productions de qualité.

## **Conclusion générale**

Au nom de l'ensemble des membres du jury, j'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréat(e)s du concours 2023.

Le jury encourage les candidats non admis à se représenter. L'agrégation interne est un concours difficile qui nécessite une préparation sérieuse qui ne doit négliger ni les aspects purement scientifiques, ni les technologies et techniques à l'appui de ces savoirs, et contribuant à assurer l'acquisition des compétences aux élèves et étudiants des filières du domaine de la santé et du social.

Le jury espère que ce rapport sera utile à la préparation des futurs candidats.

Le jury remercie monsieur le Proviseur du lycée Etienne-Jules Marey à Boulogne Billancourt pour la qualité de l'accueil que lui-même et son équipe ont réservé à ce concours, qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Le jury remercie également l'ensemble des personnels en particulier les personnels chargés de l'accueil des membres du jury et des candidats, la maintenance informatique et de la propreté des locaux. La qualité de leur travail est pour beaucoup dans l'ambiance sereine dans laquelle les candidats ont pu travailler.

Je remercie également très chaleureusement les membres du jury pour l'importance et la qualité du travail de correction et d'interrogation effectué, ainsi que pour leur exigence intellectuelle et leur implication remarquable.

Enfin, je remercie tout spécialement la gestionnaire du concours au Ministère de l'Education nationale. Son efficacité, sa diligence et sa réactivité ont été très précieuses.